

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 27 janvier 2026 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 20 h 00.

SONT PRÉSENTS

Jean-Claude Rocheleau	Maire
Derek Bernard	Conseiller, district 1
Guy Séguin	Conseiller, district 2
Patrice Godin	Conseiller, district 3
Sandrine Dupuis	Conseillère, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5

EST ABSENTE

Manon Paquin Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence du maire Jean-Claude Rocheleau.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

François Pépin	Directeur général et greffier-trésorier par intérim
Carl Lebel	Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
2. Direction générale et ressources humaines
 - 2.1. Affectation de dépense - Communications citoyennes
3. Règlements
 - 3.1. Règlement 729-2026 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2026
4. Période de questions sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour
5. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la maire Jean-Claude Rocheleau ouvre la séance à 20h25.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2026-01-029

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sandrine Dupuis

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 janvier 2026.

ADOPTÉE

2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2026-01-030

2.1. AFFECTATION DE DÉPENSE - COMMUNICATIONS CITOYENNES

ATTENDU QUE des dépenses imprévues sont nécessaires en matière de communications citoyennes, notamment en raison d'un enjeu de santé publique au Puits St-Adolphe ;

ATTENDU QUE ces dépenses ne sont pas prévues au budget d'opération.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AFFECTER une somme de 40 000,00\$, plus taxes, à même le surplus accumulé non affecté vers le budget d'opération afin d'effectuer des dépenses relatives aux communications citoyennes.

ADOPTÉE

3. RÈGLEMENTS

2026-01-031

3.1. RÈGLEMENT 729-2026 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2026 et que le projet de Règlement 729-2026 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2026 a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QUE depuis son adoption, le projet de règlement n'a subi aucune modification, sauf la correction administrative du montant de la compensation pour les matières résiduelles des conteneurs de six verges.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Derek Bernard

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement 729-2026.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

2026-01-032

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sandrine Dupuis

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 27 janvier 2026 à 20h30.

ADOPTÉE